

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Assemblée générale du 9 novembre 2017 Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache

Convocation en date du 27 octobre 2017.

Ordre du jour :

- Commissions thématiques spécialisées
- Programme prévisionnel d'activité 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Questions diverses

Rapport en annexe 1.

Participants :

- M. BAUX, Adjoint au Maire de Gréoux-les-Bains
- M. BEAUMONT, Staff Committee d'ITER Organization
- Mme BERGER, Chargée de communication de la CLI
- Mme BROCHIER, Association FNE 04
- M. BRUGUERA, Syndicat CGT
- M. CHARNAUD Cyrille, Sous-préfecture APT
- M. CIPRIANO, Adjoint au Maire de Rians
- Mme DAILCROIX, Expert Communication
- M. FOURCAUD, Secrétaire général de la CLI
- M. FREGEAC, Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille Provence, Vice-président de la CLI
- Mme GALLET, Département de Vaucluse
- M. GONZALEZ, Département de Vaucluse
- M. HANNECART, Association FNE 84
- M. HUGOU, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier
- M. LOMBARD, Adjoint au Maire de Ginasservis

- M. MAILLIAT, Expert Sûreté nucléaire
- M. MANCER, Maire de Rians
- Mme MARCEL, Association FARE Sud, Trésorière de la CLI
- M. MARCELET, Association FNE 84
- M. MEHAUT, Association CDEJP
- M. MEISSAT, Métropole Aix-Marseille Provence
- M. MERCIER, Syndicat CFE-CGC
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- Mme PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis
- M. PIZOT, Maire de Saint-Paul-Lez-Durance
- M. REBOLLO, Syndicat CFDT
- M. ROUGIER, Adjoint au Maire de Jouques
- M. RUDONI, Association UFC Que Choisir
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- Mme TESTE, Département des Bouches-du-Rhône, Service Environnement
- M. THYS, Association FNE 83
- M. VIREY, Association CLCV
- M. WELLHOFF, Association CDEJP

Excusés :

- M. AUBERT, Député de Vaucluse
- Mme AUGÉY, Conseillère régionale
- M. BIANCHI, Syndicat CFTC
- M. CHAMPARNAUD, Syndicat CGT
- M. COLETTI, Expert Risques
- M. MALLIE, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. MASSEY, Conseiller municipal de Sainte-Tulle
- M. MONTROYA, Conseiller municipal de Gréoux-les-bains
- M. PERRIN, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. PINATEL, Syndicat FO
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var

PROCES-VERBAL

Mme Saez, *Présidente de la CLI*, ouvre la réunion et invite M. Fourcaud à faire l'appel des membres de la CLI.

M. Fourcaud, *Secrétaire général de la CLI* :

AUBERT Julien	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
AUGEY Dominique	Excusée, pouvoir à Mme SAEZ
BEAUMONT Bertrand	Présent
BRENOT-ROSSI Isabelle	Absente
BRES Jacques	Absent
BROCHIER Janine	Présente
CAVAILLER Claude	Absent
CHAMPARNAUD Alain	M. BRUGUERA (suppléant) présent
CHATARD Hervé	Absent
CHAUD Christophe	Absent
CIPRIANO Marc	Présent
COLETTI François	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
DAILCROIX Brigitte	Présente
PETRIGNY Jean-Christophe	Absent
DE LUZE Laurence	Absente
DUFAUT Alain	Absent
ESMIOL Frédéric	Absent
FREGÉAC Olivier	Présent
GRON Gilles	Absent
HANNECART Etienne	Présent
HUGOU Emmanuel	Présent
JOISSAINS Sophie	Absente
LEVY Geneviève	Absente
LOMBARD Gilles	Présent
LOVISOLO Jean-François	Absent
MAILLIAT Alain	Absent
MARCEL Chantal	Présente
MARTEL Marc	Absent
MARTINOT Georges	M. THYS (suppléant) présent
MASSEY Jean-Marie	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ

MERCIER Patrick	Présent
MONTOYA Jean-Pierre	M. BAUX (suppléant) présent
NATTA Jacques	Absent
NOE Maïté	Présente
PERRIN Jean-Marc	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
PINATEL Frédéric	Excusé, pouvoir à M. FREGEAC
PIZOT Roger	Présent
REBOLLO Marc	Présent
REIG Javier	Absent
REYNES Bernard	Absent
REYNIER Louis	Mme VINCENDEAU Séverine (suppléante) a donné pouvoir à M. CIPRIANO
ROUGIER Jacques	Présent
ROUMANIE Xavier	PINGUET Ghislaine (suppléante), présente
ROUX Jean-Yves	Absent
ROUX Michel-Axel	Absent
RUAS Julien	Absent
RUDONI Antoine	Présent
SAEZ Patricia	Présente
VIREY Pierre	Présent
GLORIAN Christophe	Absent
WELLHOFF Maurice	Présent

29 membres sont présents et représentés, et le quorum est de 26.

Mme Saez constate que la réunion précédente étant terminée plus tôt et qu'il n'est que 15h. L'Assemblée générale ayant été convoquée pour 16h, elle s'interroge sur la validité juridique de commencer la réunion. A la demande de Mme Dailcroix et après consultation des membres de la CLI, elle propose d'attendre l'heure prévue. Dans l'attente, sur la proposition de Mme Dailcroix, elle demande à M Fourcaud de présenter le projet de programme prévisionnel d'activité pour 2018.

M. Fourcaud, *Secrétaire général de la CLI*, donne lecture du projet.

Discussion :

M. Bruguera, *Président de la CET pour le CEA*, propose d'ajouter dans la partie relative aux examens complémentaires de sûreté post-Fukushima (page 4, F) un point sur le futur bâtiment de regroupement des moyens d'intervention et les dispositions transitoires.

M. Mancor, *Maire de Rians*, demande si une présentation du bilan des contrôles réalisés par la DREAL sur les ICPE non nucléaires, et des retombées économiques, sociales et scientifiques locales d'ITER, entrent bien dans le périmètre de la CLI qui est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes.

Mme Noé, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon et Présidente de la Commission Information du Public, fait observer que pour ce qui concerne ITER cela porte sur les conditions de travail et de logement des travailleurs dans les communes voisines de Cadarache. Elle rappelle qu'au début, il avait été demandé aux communes de louer les logements vides aux travailleurs d'ITER. Elle rappelle également que la CLI a mis en place un groupe de travail qu'elle anime consacré à la sous-traitance.

M. Rebollo, Représentant du syndicat CFDT, estime que si on prend le décret au pied de la lettre, cela écarte une part non négligeable de l'activité de la CLI. Pour ce qui concerne les ICPE non nucléaires, un certain nombre peuvent avoir un lien direct avec une INB ou le nucléaire.

M. Hannecart, Représentant de l'Association FNE 84 et Vice-président de la CET pour le CEA, fait observer que toutes les ICPE ont des influences sur l'environnement et doivent donc être prises en considération par la CLI. Cela est très important car sinon, c'est exclure la CLI des bilans environnementaux, ce qui n'est pas légal. Il cite le cas de la chaufferie de plus de 20 mégawatts qui a un potentiel de pollution non-négligeable. Un site nucléaire est un site industriel et doit donc être considéré comme tel.

Mme Noé rappelle que la loi du 15 août 2015 a donné à la CLI une mission d'information globale, portant sur toute l'activité du Centre - INB, ICPE et autre. Elle cite le cas du site ITER qui comprend plusieurs ICPE avec des enjeux sur l'environnement et la santé.

M. Beaumont, Représentant du Staff Commity ITER Organization, estime qu'activité nucléaire ne veut pas dire INB. Il prend l'exemple de l'ICPE Tore Supra où lors des tirs en deutérium dans l'enceinte de la machine, la dose létale est atteinte en deux secondes et l'air devient radioactif. C'est donc bien une activité nucléaire. La CLI peut également s'intéresser à l'impact sur les travailleurs, sur l'environnement etc.

Mme Brochier, Représentant de l'Association FNE 04, propose que soit ajoutée au programme la liste des groupes de travail de la CLI et leurs thématiques.

Mme Saez, remercie les intervenants pour leurs observations. Elle constate que l'heure de la convocation - 16h05 - est atteinte et ouvre officiellement l'Assemblée générale.

Mme Dailcroix demande que le quorum soit vérifié car plusieurs personnes ne sont plus dans la salle.

Mme Saez demande à M. Fourcaud de refaire l'appel.

M. Fourcaud, Secrétaire général de la CLI :

AUBERT Julien	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
AUGEY Dominique	Excusée, pouvoir à Mme SAEZ
BEAUMONT Bertrand	Présent
BRENOT-ROSSI Isabelle	Absente
BRES Jacques	Absent
BROCHIER Janine	Présente
CAVAILLIER Claude	Absent
CHAMPARNAUD Alain	M. BRUGUERA (suppléant) présent
CHATARD Hervé	Absent
CHAUD Christophe	Absent
CIPRIANO Marc	Présent

COLETTI François	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
DAILCROIX Brigitte	Présente
PETRIGNY Jean-Christophe	Absent
DE LUZE Laurence	Absente
DUFAUT Alain	Absent
ESMIOL Frédéric	Absent
FREGEAC Olivier	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
GRON Gilles	Absent
HANNECART Etienne	Présent
HUGOU Emmanuel	Présent
JOISSAINS Sophie	Absente
LEVY Geneviève	Absente
LOMBARD Gilles	Présent
LOVISOLO Jean-François	Absent
MAILLIAT Alain	Présent
MARCEL Chantal	Présente
MARTEL Marc	Absent
MARTINOT Georges	M. THYS (suppléant) présent
MASSEY Jean-Marie	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
MERCIER Patrick	Présent
MONTOYA Jean-Pierre	M. BAUX (suppléant) a donné pouvoir à Mme SAEZ
NATTA Jacques	Absent
NOE Maïté	Présente
PERRIN Jean-Marc	Excusé, pouvoir à Mme SAEZ
PINATEL Frédéric	Excusé, pouvoir à M. FREGEAC qui a donné pouvoir à Mme SAEZ
PIZOT Roger	Absent
REBOLLO Marc	Présent
REIG Javier	Absent
REYNES Bernard	Absent
REYNIER Louis	Mme VINCEDEAU Séverine (suppléante) a donné pouvoir à M. CIPRIANO
ROUGIER Jacques	Présent
ROUMANIE Xavier	PINGUET Ghislaine (suppléante), présente
ROUX Jean-Yves	Absent
ROUX Michel-Axel	Absent
RUAS Julien	Absent
RUDONI Antoine	Présent
SAEZ Patricia	Présente

VIREY Pierre	Présent
GLORIAN Christophe	Absent
WELLHOFF Maurice	Présent

29 membres sont présents et représentés, et le quorum est de 26.

Mme Saez demande s'il y a des observations sur le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 2017 (Annexe 2). En l'absence d'observation, elle soumet le procès-verbal à approbation.

Résultat du vote :

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 2

Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 2017 est approuvé (annexe 2).

1. COMMISSIONS PERMANENTES SPECIALISEES

Mme Saez expose que le Conseil d'Administration a souhaité renouveler les présidents et vice-présidents des trois commissions permanentes spécialisées : Commission Information du Public, Commission Environnementale et Technique pour le CEA, et Commission Environnementale et Technique pour ITER. Un appel à candidatures a été adressé à tous les membres de la CLI. Le Conseil d'Administration a examiné les candidatures et a choisi les personnes suivantes :

- Commission Information du Public : Présidente : Mme Noé, Adjointe au maire de Vinon-sur-Verdon ; Vice-présidente : Mme Tellier, représentante de France Nature Environnement 04.
- Commission Environnementale et Technique pour le CEA : Président : M. Bruguera, représentant du syndicat CGT ; Vice-président : M. Hannecart, représentant de France Nature Environnement 84.
- Commission Environnementale et Technique pour ITER : Président : M. Coletti, expert risques ; Vice-président : M. Thys, représentant de France Nature Environnement 83.

Les quatre collèges de la CLI se trouvent ainsi représentés dans ces fonctions.

Elle propose à l'Assemblée générale d'approuver ces désignations :

Résultat du vote :

Voix pour : 25

Voix contre : 2

Abstention : 2

Délibération 2 : La désignation des nouveaux présidents et vice-présidents est approuvée :

- **Commission Information du Public :**
Présidente : Mme Noé ; Vice-présidente : Mme Tellier.
- **Commission Environnementale et Technique pour le CEA :**
Président : M. Bruguera ; Vice-président : M. Hannecart.
- **Commission Environnementale et Technique pour ITER :**
Président : M. Coletti ; Vice-président : M. Thys.

2. PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2018

Mme Saez soumet au vote le projet de programme prévisionnel d'activité 2018 prenant en compte les modifications demandées précédemment.

Résultat du vote :

Voix pour : 28

Voix contre : 1

Abstention : 0

Délibération 3 : Le projet de programme prévisionnel d'activité 2018 est approuvé (annexe 3).

Discussion :

M. Mailliat, *Expert Sûreté nucléaire*, trouve étrange de demander de voter sur des études (point 3 du programme) et de demander à d'autres de les définir sans qu'on sache ce qu'elles contiendront. Selon lui, approuver quelque chose qui n'est pas défini n'a pas de sens. Il s'oppose donc à un vote sur ce point 3 du programme.

M. Hugou, *Maire de Saint-Julien-le-Montagnier*, pense qu'il faut absolument garder ce point car ce serait une erreur de l'enlever, en indiquant toutefois qu'on précisera les choses au moment voulu.

Mme Noé fait observer que retirer ce point serait problématique car si on ne mentionne pas que la CLI va engager une étude, il ne pourra pas mettre en place les financements. Il sera cependant nécessaire de préciser au premier trimestre le sujet de cette étude.

M. Fourcaud indique que l'article 7 des statuts relatif au Bureau comprend la disposition suivante : « Sur délégation de l'Assemblée Générale, le Bureau est compétent pour prendre les décisions suivantes et notamment l'engagement d'une expertise d'une étude ou d'une analyse ». C'est la reprise d'une disposition du décret CLI de 2008 [Art. 14 du décret n°2008-251]. L'Assemblée Générale a donc la possibilité de donner délégation au Bureau pour prendre la décision sur l'objet précis, le budget d'opération, le cahier des charges etc.

Mme Saez soumet au vote la proposition suivante concernant les études :

Une étude sera lancée en 2018 dont l'objet, le budget d'opération et le cahier des charges, seront préparés par la Commission environnementale et technique concernée, et délégation est donnée au Bureau pour valider le projet.

Résultat du vote :

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 4 : Une étude sera lancée en 2018 dont l'objet, le budget d'opération et le cahier des charges seront préparés par la Commission environnementale et technique concernée.

Délégation est donnée au Bureau pour valider le projet.

Mme Saez propose également, en application de l'article 16 des statuts, de donner délégation au Bureau pour rendre les avis de la CLI dans le cadre de consultation par les pouvoirs publics ou l'ASN

sur des projets de décision ou des demandes soumis à enquête publique.

Résultat du vote :

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération 5 : Délégation est donnée au Bureau pour rendre les avis de la CLI dans le cadre de consultation par les pouvoirs publics ou l'ASN sur des projets de décision ou des demandes soumis à enquête publique.

3. BUDGET PREVISIONNEL

Mme Saez informe l'Assemblée générale que le Conseil d'administration a désigné le 5 octobre 2017 un nouveau trésorier – Mme Marcel – et un nouveau trésorier adjoint – M. Champarnaud. Elle les remercie d'avoir accepté d'assumer cette responsabilité et demande à Mme Marcel de présenter le budget prévisionnel 2018.

Mme Marcel, *Représentante de l'Association FARE Sud et Trésorière de la CLI*, commence par une présentation de la situation financière actualisée au 7 novembre (*Annexe 4*).

Discussion :

M. Fourcaud indique que la subvention de 10 000 € de la Région pour le CLIC info a été attribuée pour 2017-2018. Or la demande avait été faite pour 2017 et une nouvelle subvention sera demandée pour 2018. Cela devra être éclairci auprès des services.

M. Wellhoff fait observer que selon le règlement de la Région, l'action subventionnée ne peut être engagée avant la décision d'attribution qui est probablement intervenue le 20 octobre.

M. Fourcaud signale que les dossiers de demande de subvention avaient été établis dans les délais prescrits, c'est à dire avant fin 2016.

Mme Dailcroix, *Expert Communication*, estime que pour le remboursement au Département 13 du salaire du deuxième semestre (40 000 €), on peut attendre le versement de la subvention départementale.

Mme Brochier signale qu'elle-même et Mme Tellier ont rencontré Jérôme Dubois, Conseiller départemental du 04 et vice-président de DLVA, qui va intervenir au niveau de ces deux collectivités.

Mme Saez signale que les petites communes qui ont un budget très serré notamment avec les baisses des financements l'Etat, ont toutes versé leur cotisation.

M. Wellhoff, *Représentant de l'Association CDEJP*, fait observer que le conflit au sein de la CLI a eu comme conséquence indirecte que la subvention du Département 13 a été votée plus tard, ce qui a provoqué une difficulté de trésorerie qui a été compensée par l'avance « loi Dailly », c'est-à-dire une avance sur subvention à recevoir. Ce problème va être résolu puisque la subvention a bien été votée mais un problème reste entier : les collectivités territoriales vont avoir tendance à dire qu'elles ont moins d'argent, qu'elles sont obligées de réduire leur budget et c'est souvent les associations qui sont les premières visées dans ces cas-là. Un argument à faire valoir est que la Région, le Département et la Métropole investissant pour soutenir le projet ITER, la moindre des choses serait qu'ils donnent

quelques miettes pour que la CLI puisse continuer à fonctionner correctement. Auparavant, la CLI avait un fond de roulement qui lui permettait d'attendre le versement des subventions, mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Mme Saez reconnaît que pour le Département 13, il y a eu du retard mais elle se réjouit que la subvention demandée ait été attribuée, car elle a du argumenter. Elle signale d'autre part qu'il n'y a pas eu de diminution alors que toutes les autres subventions sont baissées de 5 à 10 %. Elle relancera par ailleurs toutes les collectivités qui n'ont rien versé en espérant que le budget sera honoré.

M. Meissat, *Représentant des services de la Métropole MAMP*, précise que pour ce qui concerne la Métropole, on est tenu par le règlement financier pour les subventions de plus de 5 000 € de verser en deux fois : 80 % et 20 %. Les 20 % restants seront versés prochainement. Concernant le montant de la subvention, l'objectif général de la Métropole est de le réduire de 10 % mais grâce notamment au soutien M. Frégeac, tous les budgets qui touchent à la sécurité, à la sûreté et à la protection des populations ont été maintenus. Et pour l'année prochaine, il n'y aura pas de diminution, contrairement à tous les autres budgets.

Mme Dailcroix rappelle que la CLI de Cadarache est une association voulue par la loi et pas une association de tricoteuses ou de joueurs de foot. Elle a fait à l'ANCCLI la suggestion que les CLI ou l'ANCCLI soient déclarées d'utilité publique, ce qui permettrait d'avoir des fonds autres que les fonds publics des collectivités, comme des dons ou des tarifs préférentiels pour certains services.

Mme Saez fait observer que si la CLI est obligatoire, le niveau de son financement peut diminuer et on a pu constater que les autres CLI ont beaucoup moins de moyens.

Mme Marcel présente le projet de Budget prévisionnel 2018 (*Annexe 5*).

Discussion :

Mme Saez signale que pour ce qui concerne le CLIC info, des entreprises sont actuellement consultées en vue de réduire le coût.

Mme Berger, *Chargée de communication de la CLI*, indique que le tirage est actuellement de 20 800 exemplaires et apporte des précisions concernant la diffusion : Mediapost (La Poste), 13 700 exemplaires distribués en boîtes aux lettres dans les communes membres de la CLI ; Routage vers les abonnés : 3 000 envois ; Centre CEA : 350 exemplaires (accueil et cantines) ; ITER : 350 exemplaires ; 4 000 exemplaires placés dans les parkings SEMEPA d'Aix-en-Provence ; 550 exemplaires placés sur les parkings de la gare Aix-TGV. Un numéro CI a été demandé pour obtenir un tarif postal plus avantageux. Enfin, le grammage a été réduit pour diminuer les coûts de fabrication et de distribution.

M. Mailliat demande des explications concernant les 8 000 € prévus pour les autres actions de communication et les 2 000 € prévus pour les achats.

M. Fourcaud répond que pour ce qui concerne les 8 000 €, plusieurs actions sont prévues au programme prévisionnel d'activité, telle la rénovation de la maquette du CLIC info et du site Internet. Le nombre et la définition des actions dépendront des subventions obtenues. Pour ce qui concerne les 2 000 €, cette ligne permet de financer les achats qui seraient nécessaires en cours d'année.

Mme Saez trouve que 27 000 € pour les déplacements c'est énorme et elle souhaiterait une réduction.

M. Fourcaud répond que cette ligne permet de financer les achats qui seraient nécessaire en cours d'année.

M. Hugou, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier, fait observer que le budget de la CLI est assimilable à celui des communes et lorsqu'on a à établir un budget prévisionnel, on n'a pas forcément la dépense identifiée de façon qualitative. Ce qui est important, c'est de prévoir les dépenses éventuelles même si elle ne sont finalement pas effectuées. Certaines dépenses sont sûres mais pour d'autres, on a seulement des prévisions. C'est pourquoi, on équilibre un budget en mettant quelques ressources qui permettent de faire des achats, du matériel par exemple.

Mme Noé indique que depuis qu'elle est à la CLI – 2008 – les budgets prévisionnels ont toujours été établis de la sorte et c'est la même chose pour les communes.

M. Rebollo ajoute que la plupart des communes adoptent un budget supplémentaire qui va la plupart du temps au-delà de la prévision. La CLI pourrait faire la même chose mais un budget prévisionnel est cependant nécessaire et doit être établi au plus près de la réalité.

Mme Marcel précise qu'il faut acheter par exemple les bouteilles d'eau, les petits biscuits, le café, etc. et 2 000 € pour un an, ce n'est pas excessif. Il faudrait même peut-être augmenter cette ligne. Concernant les frais de déplacement, il faudra favoriser le covoiturage pour réduire les frais.

M. Mailliat estime que l'objectif étant maintenant de faire des économies, il faut changer la façon d'établir le budget prévisionnel. Eu égard au désastre financier rencontré cette année, il faut que l'approximation antérieure soit remplacée par une méthode. Il cite en exemple son expérience d'administrateur dans un établissement d'enseignement où on établit des prévisions sur deux ans, basées sur une réalité : décisions d'investissement ou de travaux à réaliser parfaitement identifiés, mesures nouvelles, augmentation du coût de la vie, évolution du personnel etc. On dresse le bilan du prévisionnel passé et du réalisé, on sait parfaitement identifier chacune des sommes et on prévoit un % d'aléa sur chacune des sommes. Prévoir des dépenses d'achats sans savoir lesquels n'est pas recevable. Il en est de même dans les copropriétés où les propriétaires ne voteraient pas des budgets sans justificatif précis.

Mme Marcel lui répond que 2 000 € d'achats pour l'année n'a rien d'excessif pour quiconque a l'occasion de faire les courses. De même 8 000 € pour les actions d'information.

Mme Saez invite l'Assemblée générale à approuver le budget prévisionnel 2018.

Résultat du vote :

Voix pour : 26

Voix contre : 2

Abstention : 1

Délibération 6 : Le projet de budget prévisionnel 2018 est approuvé (annexe 4).

4. QUESTIONS DIVERSES

A. Activité de la CLI

Mme Saez indique les réunions prévues jusqu'à la fin de l'année :

Judi 23 novembre : 14h00, visite du chantier ITER ; 18h30, rencontre participative publique à Manosque sur le thème « *ITER : où en est-on ?* », avec la participation des représentants d'ITER Organization, de l'Agence ITER France, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et des Services de l'Etat. La

réunion se tiendra comme l'année dernière à Osco Manosco dans une salle gracieusement mise à notre disposition par M. Jeanmet Peralta, Maire de Manosque et Président de Durance-Luberon, qu'elle remercie.

Mercredi 6 décembre : 09h30, Commission Environnementale et Technique pour ITER ; 14h00, Commission Environnementale et Technique pour le CEA.

Mercredi 20 décembre : 09h30, Commission Information du Public ; 14h00, visite du chantier de démantèlement de l'installation LPC (CEA).

Mme Berger détaille le plan de communication prévu pour la réunion publique du 23 novembre : 4 000 flyers ont été imprimés et seront distribués dans les mairies du PPI. Mme Brochier et Mme Tellier les distribueront également sur la zone de Manosque. Un package sera établi pour les réseaux sociaux. Une information sera diffusée par le CEA et ITER sur leur intranet. L'ANCCLI a mis l'information sur son site. Un communiqué de presse a été finalisé en CIP ce matin et sera diffusé prochainement.

M. Fourcaud indique que la réunion et la visite du 20 décembre étaient initialement prévues le 13 et ont été déplacées en raison d'un séminaire sur CIGEO, organisé les 13 et 14 à Paris par l'IRSN et l'ANCCLI.

B. Composition de la CLI

Mme Saez indique que M. Jérôme Dubois, Conseiller départemental du 04 (Canton de Manosque 2), a été élu par le Conseil départemental pour représenter le Département au sein de la CLI en remplacement de M. Aubert. L'arrêté de nomination par Mme la Présidente du Conseil départemental 13 est en cours. M. Dubois siègera au Conseil d'administration (membre de droit).

C. Rencontres des CLI du sud-est

Mme Saez rappelle que les premières Rencontres des CLI du sud-est se sont réunies les 18 et 19 mai à l'Hôtel du Département. A l'issue des travaux, les propositions suivantes ont été faites pour un travail commun des CLI participantes :

- Information du public : Etablir un guide pratique pour l'organisation des réunions publiques ; Etablir un fichier partagé des médias ; Promouvoir la participation du public aux exercices nucléaires ; Etablir un protocole pour la participation des CLI à des inspections de l'ASN.
- Etudes et expertise indépendante : Proposer une formation pour les membres des CLI ; Développer et organiser l'expertise citoyenne ; Mutualiser les études sur l'impact de l'ensemble des rejets liquides au niveau du bassin du Rhône.
- Déchets radioactifs : Proposer une formation de base pour les membres des CLI ; Mieux informer le public ; Améliorer la gestion des déchets de démantèlement (TFA) ; Etudier la situation de l'entreposage des déchets de démantèlement (TFA) ; Etudier le transport des déchets de démantèlement ; Poursuivre l'objectif zéro rejet dans l'environnement en 2020 ; Etudier les risques associés à l'entreposage des déchets en piscine.

Un groupe de travail a été mis en place composé des personnes suivantes : Mme Brochier M. Champarnaud, M. Coletti, Mme Dailcroix, M. Fregeac, Mme Libert, Mme Marcel, M. Marcelet, M. Rudoni et M. Virey.

Il s'est réuni le 22 septembre et a proposé de retenir les thèmes suivants pour ce qui concerne la CLI de Cadarache : Etablir un protocole pour la participation des CLI à des inspections de l'ASN ; Proposer

une formation pour les membres des CLI ; Etudier la situation de l'entreposage des déchets de démantèlement (TFA) ; Améliorer la gestion des déchets de démantèlement (TFA) ; Etudier le transport des déchets de démantèlement.

D. ANCCLI

Mme Saez rappelle que la 29^e conférence des CLI, organisée par l'ASN et l'ANCCLI, se tiendra le 15 novembre à Paris. Après un tour d'horizon des questions d'actualité, deux tables rondes seront consacrées aux thématiques suivantes : 1. Les nouveaux outils d'information et de concertation ; 2. Les exercices de crise : quelles modalités, quelle implication des citoyens ?

Tous les membres de la CLI peuvent y participer en s'inscrivant en ligne (<http://conferencedescli.com/inscriptions/>).

M. Fourcaud propose aux participants qui le peuvent de prendre un lot de Clic Info spécial sur la perception des risques dans la population proche de Cadarache, pour le distribuer à cette occasion à la conférence des CLI.

Mme Saez constate que l'ordre du jour est achevé. Elle remercie les participants et lève la séance.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 décembre 2017

Patricia Saez
Présidente de la CLI

RAPPEL DES DECISIONS :

Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 2017 est approuvé.

Délibération 2 : La désignation des nouveaux présidents et vice-présidents est approuvée :

- Commission Information du Public :
Présidente : Mme Noé ; Vice-présidente : Mme Tellier.
- Commission Environnementale et Technique pour le CEA :
Président : M. Bruguera ; Vice-président : M. Hannecart.
- Commission Environnementale et Technique pour ITER :
Président : M. Coletti ; Vice-président : M. Thys.

Délibération 3 : Le projet de programme prévisionnel d'activité 2018 est approuvé.

Délibération 4 : Une étude sera lancée en 2018 dont l'objet, le budget d'opération et le cahier des charges seront préparés par la Commission environnementale et technique concernée.

Délégation est donnée au Bureau pour valider le projet.

Délibération 5 : Délégation est donnée au Bureau pour rendre les avis de la CLI dans le cadre de consultation par les pouvoirs publics ou l'ASN sur des projets de décision ou des demandes soumis à enquête publique.

Délibération 6 : Le projet de budget prévisionnel 2018 est approuvé.

ANNEXES :

1. Rapport à l'Assemblée générale
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 2017
3. Programme prévisionnel d'activité 2018
4. Situation financière au 7 novembre 2017
5. Budget prévisionnel 2018